

ELEVAGE PORCIN

FORMATION OBLIGATOIRE OUI NON

MAÎTRISER LE FONCTIONNEMENT DE LA MACHINE A SOUPE

OBJECTIFS

> Acquérir les connaissances et les compétences spécifiques au fonctionnement de la machine à soupe en atelier porcin afin de répondre à la définition du bien-être animal de la liberté 1 : liberté physiologique

INTERVENANTS

Christine Meymerit, formatrice experte en élevage porcin, ou autre formateur expert spécifique à l'élevage porcin.

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
 interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT
 06 30 49 54 43
 interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Léa DUFRECHOU
 07 88 72 62 28
 formation.interface.elevage@gmail.com

MAÎTRISER LE FONCTIONNEMENT DE LA MACHINE A SOUPE



ELEVAGE PORCIN

PROGRAMME

- > **Maîtriser le fonctionnement d'une machine à soupe** de la préparation à la distribution alimentaire et savoir réaliser les points de contrôle
- > **Les éléments des guides de bonnes pratiques d'élevage** sur les aspects alimentation et abreuvement (précision sur la liberté 1 du BEA)
- > **La méthode de fonctionnement d'une machine à soupe (MAS)**, conception des circuits
- > **La méthode de contrôle en analyse 3 points** (cuve, distribution, sur pesée-sédimentation-échantillon pour analyse)
- > **Mise en situation d'un contrôle 3 points** en élevage
- > **Méthodologie d'un plan d'action après un contrôle 3 points**, analyse réglementaire
- > **Bilan de la formation**

DURÉE

1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC

ELEVEURS OU SALARIÉS
EN ÉLEVAGE PORCIN

PRÉ-REQUIS

AUCUN

PÉDAGOGIE

MÉTHODE
PARTICIPATIVE, QUIZ,
EXERCICE DE MISE EN
SITUATION EN ÉLEVAGE,
RÉALISATION D'UN
CONTRÔLE 3 POINTS
AVEC LE GROUPE

EVALUATION DES ACQUIS

AUTODIAGNOSTIC EN
DÉBUT DE FORMATION
ET QCM EN FIN DE
SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE

- AGRICULTEUR :
180,83€ HT PAR
PERSONNE ET PAR JOUR
SOIT 217€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR VIVEA
- SALARIÉ AGRICOLE :
196€ HT PAR PERSONNE
ET PAR JOUR SOIT
235,20€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR L'OPCO
OCAPIAT.
- POUR LES AUTRES
OPCO, NOUS
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 92% de taux de satisfaction globale, 91% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 912 bénéficiaires en 2023.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.

